



L'eau potable fortement chlorée et « colorée »

En réunion de Conseil du 11 juin dernier, Véronique COIGNART fait remonter que des habitants de Longeville-Sur-La-Laines sont mécontents de devoir consommer une eau fortement chlorée. Les élus venant de Droyes et Puellémontier font le même constat puisque l'eau vient du même captage. Véronique COIGNART demande alors s'il est possible de se faire livrer des bouteilles d'eau.

Jean-Jacques PETITPOISSON, en charge du suivi de l'eau, a précisé que la chloration a été décidée par la communauté d'agglomération qui a la compétence eau depuis le 1^{er} janvier 2020. Cet usage du chlore a été renforcé face à la Covid-19. Jean-Pierre JEANSON, chargé du suivi de l'eau dans le Conseil sortant, a rappelé que l'eau captée à Longeville est connue comme potable sans traitement depuis de nombreuses années.

Entre temps, plusieurs habitants de Louze ont déploré la couleur marron de leur eau.

Christiane WELTI informe que l'agglomération ne compte pas livrer de l'eau en bouteilles au motif que l'eau est analysée comme bonne pour la consommation. Elle a fait la demande à la communauté d'agglomération de baisser la quantité de chlore et de prendre véritablement en compte le problème de la couleur de l'eau constatée sur plusieurs points de livraison.

Réouverture au public des mairies annexes

Les mairies annexes de Droyes, Longeville-Sur-La-Laines et Louze, ainsi que la mairie de Rives Dervoises à Puellémontier, seront réouvertes au public à partir du mardi 23 juin selon les périodes suivantes :

DROYES mercredi de 15h à 18h et samedi de 9h à 12h

PUELLEMONTIER mardi de 16h à 18h et jeudi de 10h à 12h et 16h à 18h

LONGEVILLE-SUR-LA-LAINES mercredi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h

LOUZE mardi de 9h à 12h et vendredi de 9h30 à 12h30

Le port du masque ou d'une visière sera obligatoire, de même que la distanciation d'un mètre.

Transport solidaire : ça continue

Le Conseil municipal maintient le service de transport à la demande mis en place par le Conseil précédent. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie au 03 25 04 62 36. Pour mémoire les destinations étaient Saint-Dizier le mercredi, le marché de Brienne-le-Château ou Wassy le jeudi matin, Montier-en-Der le vendredi matin. La date de remise en route sera précisée ultérieurement.

Réouverture du citystade de Puellemontier

La réunion de conciliation sur le site récréatif (comprenant le citystade, les jeux d'enfants et les agrès) tenue le 13 juin entre jeunes utilisateurs, riverains et représentants du Conseil municipal a débouché sur un accord de réouverture à partir de ce samedi 20 juin. Les conditions d'occupation seront les suivantes :

Du lundi au dimanche le site est accessible de 10h à 22h. Les jeux de ballon et de skateboard ne sont autorisés que de 10h à 12h et de 14h à 19h30. Le dimanche est réservé sans jeux de ballons et skateboard. Obligation est faite d'utiliser des ballons doux. Sont interdits les ballons en cuir et les sources de musique amplifiée avec enceintes. Le règlement d'occupation sera précisé et affiché sur le site. Les élus seront les garants de son respect. Ils pourront être contactés en cas de manquement constaté (numéro de téléphone dans Rives infos n°1).

Cette réouverture est à titre d'essai jusqu'au 25 juillet, date à laquelle les participants à la réunion du 13 juin ont prévu de se retrouver pour en faire le bilan. En complément, le terrain de foot-ball pourra être utilisé en étant prochainement rééquipé avec des filets et des lignes.

Indemnités des élus

En application de la loi du 13 décembre 2019 revalorisant les indemnités des élus des petites communes, les indemnités nettes sont les suivantes :

Maire 1589.49€ net pour 2006.93€ brut

Maires délégués 857.91€ net pour 991.80€ brut

Adjoints 532.91€ net pour 616.08€ brut

Ecoles : préinscriptions garderies et cantines

En prévision de la rentrée scolaire 2020/2021, les familles sont appelées à bien vouloir communiquer quels seraient leurs besoins en garderie périscolaire et en cantine pour leurs enfants. Pour rappel, les garderies et cantines fonctionnent ainsi :

Pour le RPI Droyes/Puellemontier : garderie de 7h30 à 8h30 puis de 16h30 à 18h – Cantine de 11h40 à 13h20.

Pour le RPI Louze/Longeville : cantine de 11h45 à 13h10 – Garderie de 16h30 à 18h.

Les horaires de garderie pourront être adaptés si besoin. Les familles du RPI Louze/Longeville sont encouragées à profiter de la cantine au restaurant L'EntreLacs. Ce service pourrait fermer s'il n'y a pas assez d'enfants. Les préinscriptions sont à déposer auprès de Edith REMONGIN, Secrétaire de Mairie, au 03 25 04 62 36 ou 03 25 04 23 68.

Subventions 2020 : appel aux associations

D'ici le 5 juillet au plus tard, les associations de Rives Derroises sont invitées à remettre au Conseil municipal un dossier de demande de subvention pour l'année 2020.

Le Conseil souhaite également connaître les dates de leurs prochaines Assemblées Générales si elles sont déjà fixées.

Prochain Conseil municipal

La prochaine séance publique du Conseil municipal se tiendra le jeudi 2 juillet à partir de 20h30 à la salle des fêtes de Droyes. L'ordre du jour portera notamment sur : locations de biens communaux, rémunération des personnels, taux des impôts locaux, panneaux d'affichage...